

→ RELATIONS ÉTAT-COLLECTIVITÉS

# La conférence nationale des exécutifs devient un lieu de dialogue



**La CNE permettra d'associer les collectivités à la préparation et au suivi des réformes les concernant**

l'État et les collectivités territoriales. Plusieurs réunions de concertation se sont tenues sous l'égide du ministre des Collectivités territoriales avec les grandes associations d'élus (AMF, ADF, ARF). Elles ont permis d'élaborer un texte cadre sur le renforcement du rôle de cette conférence.

À l'occasion du 93<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents de communauté, le 23 novembre dernier, j'avais demandé au Président de la République que la conférence nationale des exécutifs (CNE) devienne un véritable lieu de concertation et qu'elle puisse fonctionner désormais dans un cadre institutionnel renforcé et rénové.

Dès le lendemain, le premier Ministre, dans sa déclaration de politique générale, a précisé qu'il souhaitait faire de la CNE un lieu de dialogue approfondi entre

Parmi les avancées obtenues figurent la nécessité pour la conférence nationale des exécutifs d'organiser, bien en amont, le dialogue sur l'ensemble des politiques nationales et européennes emportant des conséquences sur les collectivités locales, et la création d'un secrétariat permanent permettant de préparer l'ordre du jour des réunions afin de mieux nourrir les échanges à partir d'une expertise partagée. La CNE pourra aussi décider de la mise en place de groupes de travail thématiques et également de groupes de suivi propres à chaque catégorie de collectivités territoriales, permettant une approche transversale des questions qui lui sont spécifiques.

La conférence nationale des exécutifs devient donc une instance de dialogue, d'échanges de vue et de discussion pour associer les collectivités territoriales à la préparation et au suivi des projets de réformes les concernant. Cette instance permettra également d'améliorer la connaissance et le pilotage des politiques décentralisées ou partagées entre l'État et les collectivités territoriales.

Souhaitons que ce nouveau dispositif permette de construire avec l'État un partenariat permanent, constructif et loyal !